

# Intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage: réflexions et réalisation

## Date et Lieu

**Jeudi 28 août 2008**

Restaurant de la Poste  
2523 Lignièrès, NE  
032 751 22 61

## Public

Conseillers et conseillères concerné-e-s par les bâtiments agricoles, représentant-e-s d'administrations des domaines de l'aménagement du territoire et des améliorations foncières, bureaux d'architecture et d'environnement, associations, autres personnes intéressées.

## Contexte

Les mutations de l'agriculture se reflètent dans l'évolution des constructions agricoles et par conséquent dans le paysage rural. Le bâti ancien de petite ou moyenne dimension cède désormais la place à des bâtiments plus volumineux devant répondre à de nouveaux impératifs en matière de production et de protection de l'environnement et des animaux. A l'occasion d'une nouvelle construction agricole, respectivement d'une transformation, les choix sont avant tout dictés par la fonctionnalité, les méthodes de production, les coûts, le respect des dispositions légales et des cahiers des charges des producteurs. Dans ce contexte, y a-t-il une place pour l'intégration paysagère des bâtiments? Comment allier la fonctionnalité du nouveau bâtiment avec les qualités architecturales? Quelle est l'importance de l'implantation et des matériaux pour le paysage? Beau signifie-t-il automatiquement coûteux? Innovation rime-t-elle avec impraticabilité?

## Objectifs

- Connaître et comprendre les démarches d'intégration paysagère des bâtiments compatibles avec les besoins de l'exploitation (aspects administratifs, procédures, bases légales).
- Prendre connaissance des facteurs principaux de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles (aspects critères d'intégration).
- Connaître des exemples d'intégration paysagère.

## Contenu

- Présentation des démarches d'intégration paysagère des bâtiments.
- Présentation des critères d'intégration dans le paysage: fonctionnalités, implantation, volumes, structures, matériaux, etc.
- Présentation d'exemples et visite de ferme.

## Méthodes

- Exposés, visite d'exploitation, discussions, exercice pratique.

## Remarque

- En cas de mauvais temps, prévoir les habits et chaussures adéquats.

## Responsable de cours

**Berrebi Yaëlle**,  
AGRIDEA Lausanne  
Tél. 021 619 44 50  
[yaelle.berrebi@agridea.ch](mailto:yaelle.berrebi@agridea.ch)

## Intervenant-e-s

### **Anne-Marie Steiner**

Droit et finance  
Office fédéral du développement territorial  
Mühlestrasse 2  
CH-3063 Ittigen  
Tél. 031 322 40 71  
[anne-marie.steiner@are.admin.ch](mailto:anne-marie.steiner@are.admin.ch)

### **Stéphane Gaillard**

Bâtiments hors des zones à bâtir  
Service du développement territorial  
Canton de Vaud  
Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne  
Tél. 021 316 74 35  
[stephane.gaillard@vd.ch](mailto:stephane.gaillard@vd.ch)

### **Johnny Fleury**

Section Constructions rurales, aide initiale et  
aide aux exploitations, OFAG  
Mattenhofstr. 5  
CH-3003 Berne  
Tél. 031 322 26 59  
[johnny.fleury@blw.admin.ch](mailto:johnny.fleury@blw.admin.ch)

### **Renate Dörfler**

Forschungsgruppe Bau, Tier und Arbeit  
Station de recherche ART  
Tänikon  
CH-8356 Ettenhausen  
Tél. 052 368 32 86  
[renate.doerfler@art.admin.ch](mailto:renate.doerfler@art.admin.ch)

### **Alain Cuisinier**

Conseiller Bâtiments  
Chambre d'Agriculture Saône-et-Loire  
59, rue du 19 mars 1962, BP 522  
71010 Macon cedex  
Tél. +33 (0) 3 85 29 55 79  
[acuisinier@sl.chambagri.fr](mailto:acuisinier@sl.chambagri.fr)

### **Laurent Saurer**

Localarchitecture Sàrl  
Côte-de-Montbenon 30  
CP, 1002 Lausanne  
Tél. 021 320 06 86  
[local@localarchitecture.ch](mailto:local@localarchitecture.ch)

### **Daniel Juan**

Exploitant  
2523 Lignièrès  
Tél. 032 751 52 86

## Programme du jour (jeudi, 28 août 2008)

8h30	Accueil des participant-e-s au Restaurant de la Poste	
8h45	Ouverture du cours	<i>Y. Berrebi</i>
	L'intégration paysagère des bâtiments agricoles: point de vue de l'aménagement du territoire et de l'ARE	<i>A.-M. Steiner</i>
	Démarche et procédure de l'intégration des bâtiments agricoles hors zone à bâtir	<i>S. Gaillard</i>
	Aides à l'investissement fédérales au bénéfice des bâtiments ruraux	<i>J. Fleury</i>
10h00	Pause café	
	Critères pour l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage: résultats du projet BAULA (Bauen und Landschaft)	<i>R. Dörfler</i>
	L'insertion paysagère des bâtiments agricoles en Saône-et-Loire, démarche et exemples	<i>A. Cuisinier</i>
	Démarche et critères d'intégration paysagère de bâtiments ruraux. Exemple d'une étable à stabulation libre	<i>L. Saurer</i>
12h00	Repas	
13h30	Visite d'exploitation, discussions	<i>L. Saurer, D. Juan</i>
	Exercice avec poster	<i>Y. Berrebi, R. Dörfler</i>
14h40	Exercice pratique en salle	
	Discussion	
16h10	Evaluation et clôture du cours.	<i>Y. Berrebi</i>

## Tarif

Conseillères et conseillers et collaboratrices et collaborateurs d'organismes 130.-/Jour  
membres d'AGRIDEA  
Autres participant-e-s 250.-/Jour

**Repas et autres frais :** facturation au coût réel. La facture est établie après le cours et adressée à l'employeur ou à la personne concernée.

**Délai de désistement : jusqu'au mercredi 20 août 2007.** Au-delà de cette échéance, une taxe de CHF 50.- sera perçue pour les frais administratifs. En plus, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par le lieu d'accueil ou d'hébergement. Sans excuse ou pour une participation partielle même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.

## Inscription

par e-mail : [cours@agridea.ch](mailto:cours@agridea.ch)

par notre site : [www.agridea.ch](http://www.agridea.ch)

## Horaire des trains (Pour plus d'informations voir site [www.cff.ch](http://www.cff.ch))

**Cette destination implique des changements de train** et, depuis la gare du Landeron, la prise d'un bus en direction de Lignières.

Aller : Gare du Landeron dpt. du bus pour Lignières à 08h11

Retour : Lignières dpt. du bus pour la gare du Landeron à 16h36

### Aller

Dpt. Delémont	7h20	Arr. Lignières	8h20
Dpt. Bienne	7h52	Arr. Lignières	8h20
Dpt. Neuchâtel	7h37	Arr. Lignières	8h20
Dpt. Berne	7h12	Arr. Lignières	8h20
Dpt. Fribourg	6h40	Arr. Lignières	8h20
Dpt. Sion	5h32	Arr. Lignières	8h20
Dpt. Lausanne	6h45	Arr. Lignières	8h20
Dpt. Genève	6h14	Arr. Lignières	8h20

### Retour

Dpt. Lignières	16h36	Arr. Delémont	17h40
Dpt. Lignières	16h36	Arr. Bienne	17h08
Dpt. Lignières	16h36	Arr. Neuchâtel	17h23
Dpt. Lignières	16h36	Arr. Berne	17h48
Dpt. Lignières	16h36	Arr. Fribourg	18h25
Dpt. Lignières	16h36	Arr. Sion	19h22
Dpt. Lignières	16h36	Arr. Lausanne	18h15

# Accès

En voiture, autoroute A5, sortie 19 ou 20 (Le Landeron)

